

PREFECTURE DU VAL D'OISE  
SOUS-PREFECTURE DE PONTOISE

Bureau des Relations  
avec les Collectivités  
Territoriales

Affaire suivie par Mme I PONCHANT

☎: 01 34 41 60 71

✉: isabelle.ponchant@val-doise.pref.gouv.fr

Liste des engagements et missions  
sur demande à la Sous-Préfecture

Pontoise le: 16 Septembre 2009

**Relevé de conclusions**  
**du comité des usagers**  
**du 14 septembre 2009**

Sous la présidence de Madame LANZA, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Pontoise et Responsable Qualité, s'est tenu le comité des usagers du module 5 de Qualipref.

**Etaient présents:**

- ⇒ Mme PANTIC: Maire de SAINT-CYR-EN-ARTHIES
- ⇒ Mme GUERIN: Maire de SAINT-CLAIR-SUR-EPTE
- ⇒ Mme MAIGRET: Maire de MARINES
- ⇒ M. GUIARD: Maire de BOISSY-L'AILLERIE
- ⇒ M. CHANUDET: Maire Adjoint, représentant M. le Maire de FRANCONVILLE
- ⇒ M. PASQUEL: Chef du bureau des Relations avec les collectivités Territoriales
- ⇒ Mme PONCHANT: Bureau des Relations avec les Collectivités Territoriales

**S'étaient fait excuser:**

- ⇒ M. TAILLY: Maire de FREPILLON
- ⇒ M. VALLADE: Maire de PIERRELAYE
- ⇒ M. GUICHARD: Maire de PARMAIN
- ⇒ M. MULLER: Maire de MAGNY-EN-VEXIN

Madame la Secrétaire Générale présente l'audit qui s'est déroulé le 12 décembre 2008 et qui a confirmé la certification de la Sous-Préfecture de Pontoise

Cette certification Qualipref a été délivrée par Afnor Certification le 22 janvier 2009 pour la sous-préfecture de Pontoise.(Module 5 Relations avec les Collectivités Territoriales.)

Les engagements particuliers au module des Relations avec les Collectivités Territoriales.

Engagement 17:

Réponse faite aux courriers des élus ou des fonctionnaires territoriaux dans 90% des cas en moins de 10 jours.

Au 14 septembre 2009, il est répondu à un élu ou à un cadre territoriale dans un délai de 4,5 jours.

Engagement 18:

« Un rendez vous demandé au Sous-Préfet de Pontoise fixé sous 8 jours ouvrés » est tenu.

Au 14 septembre 2009: rendez-vous fixé dans les 1,75 jours.

L'engagement 16, sur la compréhension des courriers, a été analysé dans le questionnaire de satisfaction.

Le comité des usagers étudie le tableau de présentation des résultats du questionnaire 2009 qui aboutit à un pourcentage de satisfaction de 100 % pour les communes et les syndicats.

Madame la Secrétaire Générale soumet au comité des usagers quelques courriers dans les différents domaines du contrôle de légalité.( Urbanisme, marché, personnel communal, statuts d'une EPCI....) qui, après les avoir étudiées, considère que ces lettres sont d'une grande lisibilité.

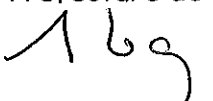
Le comité des usagers précise que la circulaire N°2009-04-34 du 9 avril 2009 qui fait le bilan de l'année 2008 et propose des recommandations pour 2009 concernant le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire, et qui a été envoyée à tous les maires et présidents d'EPCI, présente toujours une analyse intéressante et utile afin d'éviter toute irrégularité ou illégalité pouvant engendrer des lettres d'observations ou de recours gracieux.

Il a été demandé par le comité des usagers un petit rappel concernant les actes obligatoirement transmissibles au représentant de l'Etat ainsi que l'organigramme de la sous-préfecture de Pontoise afin de pouvoir joindre les personnes concernées le plus rapidement possible.

Ces documents seront transmis prochainement à l'ensemble des communes.

Enfin, la Secrétaire Générale fait part de ses intentions de déléguer, l'an prochain, l'ensemble de ses fonctions de Responsable Qualité, à Madame QUARANTA, chargée de mission pour la mise en oeuvre des politiques de l'Etat en rappelant l'absence d'un sous-préfet à la sous-préfecture de Pontoise depuis le 13 juillet 2008.

La Secrétaire Générale  
de la Sous-Préfecture de Pontoise

  
Michèle LANZA